



## Les aires d'attraction des villes en 2020

# La moitié des Ligériens dans les aires de Nantes, Angers, Le Mans et Saint-Nazaire

Dans les Pays de la Loire, 58 aires d'attraction des villes concentrent 93 % de la population. Un habitant sur deux réside dans les aires d'attraction de Nantes, Angers, Le Mans et Saint-Nazaire. Dans la région, le poids démographique des couronnes dépasse nettement celui des pôles, contrairement au niveau national. Entre 2007 et 2017, le dynamisme démographique reste élevé mais connaît un léger ralentissement. Sur la période 2007-2012, la croissance démographique est nettement plus dynamique dans les couronnes périurbaines que dans les pôles. À l'inverse, sur la période 2012-2017, la périurbanisation ralentit et la croissance démographique des pôles s'accroît.

Cyril Hervy, Pierre Loizeau, Insee

Dans la suite du zonage en aires urbaines de 2010, le nouveau zonage en aires d'attraction des villes 2020 définit l'étendue de leur influence sur les communes environnantes, en ce qui concerne la population et l'emploi (*méthodologie*). Les Pays de la Loire se composent ainsi de 58 aires d'attraction des villes concentrant 93 % de la population (*figure 1*). La région bénéficie d'un maillage territorial dense grâce à un réseau structuré de villes moyennes implantées autour de grandes villes.

### Plus d'un habitant sur deux vit dans les quatre plus grandes aires de la région

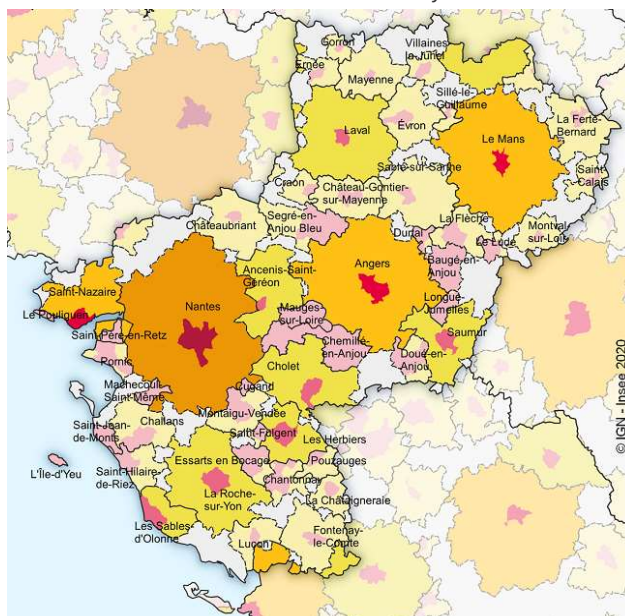
Plus d'un habitant sur deux vit dans les quatre plus grandes aires de la région : 26 % dans celle de Nantes et 27 % dans celles d'Angers, Le Mans et Saint-Nazaire. Les 11 aires d'attraction des villes comprises entre 50 000 et moins de 200 000 habitants regroupent 20 % de la population régionale, tout comme les plus petites, celles de moins de 50 000 habitants. Certaines villes situées hors de la région, ont une influence sur plusieurs communes des Pays de la Loire, notamment La Rochelle et Niort. Sur les 1 238 communes de la région, 217 sont situées hors attraction des villes, soit 7 % de la population régionale comme en France.

### Moins d'habitants à vivre dans les pôles qu'en France

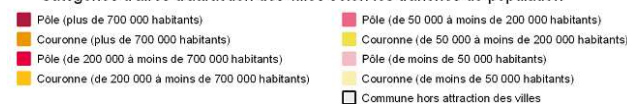
Les habitants des Pays de la Loire habitent moins souvent dans les pôles qu'en France (42 %, contre 51 %). Seuls les habitants des aires d'attraction de moins de 50 000 habitants

### 1 Plus de la moitié des Ligériens vit dans les quatre plus grandes aires

Aires d'attraction des villes 2020 dans les Pays de la Loire



Catégories d'aires d'attraction des villes selon les tranches de population



Source: Insee, Recensement de la population 2017.

sont plus présents dans les pôles (56 %) qu'en couronne. Les pôles se divisent en deux catégories : la commune-centre et les autres communes en pôle. Dans la région, la grande majorité des habitants des pôles habite la commune-centre (*encadré*). Ainsi, quatre habitants des pôles sur cinq vivent dans une commune-centre contre seulement un sur deux en France.

Par ailleurs, les Ligériens vont plus souvent habiter en couronne (51 % contre 43 % France entière). La part varie en fonction de la taille de l'aire : à mesure qu'elle diminue, la part d'habitants dans les couronnes augmente, excepté dans les plus petites. Un habitant sur deux de l'aire d'attraction de Nantes réside dans la couronne tandis que deux sur trois vivent dans les couronnes des aires comptant entre 50 000 et moins de 200 000 habitants. Dans les aires d'attraction de moins de 50 000 habitants, la part est plus faible (44 %). En raison de leur petite taille, neuf d'entre elles ne disposent pas de couronne.

### Un dynamisme démographique en léger ralentissement sauf pour l'aire d'attraction de Nantes

Entre 2007 et 2017, la population ligérienne augmente en moyenne de 0,8 % par an, contre 0,5 % en France (hors Mayotte). Le solde naturel et le solde migratoire (*définitions*) contribuent autant à l'augmentation de la population, contrairement à la France où le solde naturel explique en grande partie la croissance de la population.

Cependant, le dynamisme démographique ralentit entre les périodes 2007-2012 et 2012-2017 passant de 0,8 % à 0,7 %. Le ralentissement est plus marqué dans les aires de moins de 200 000 habitants. La croissance démographique baisse de 1,0 % à 0,5 % dans les aires de 50 000 à moins de 200 000 habitants et de 0,7 % à 0,3 % dans les aires de moins de 50 000 habitants. Dans les aires d'Angers, Le Mans et Saint-Nazaire, comprises entre 200 000 et 700 000 habitants, le dynamisme démographique se maintient à 0,6 % sur les deux périodes. L'aire de Nantes fait exception. Son dynamisme démographique accélère entre les périodes 2007-2012 et 2012-2017 passant de 1,1 % à 1,4 %, en raison notamment de sa forte attractivité. La contribution du solde migratoire augmente de 0,5 % à 0,8 %.

Le dynamisme démographique ralentit fortement dans les communes situées hors attraction des villes, entre les périodes 2007-2012 et 2012-2017, passant de 1,0 % à 0,2 %.

### Une période de périurbanisation suivie d'un retour vers les communes-centres et les pôles

Une phase de périurbanisation suivie d'un retour vers les pôles s'articule sur les deux périodes. Entre 2007 et 2012, les Ligériens vont davantage habiter dans les zones périurbaines des pôles. Au sein de l'aire de Nantes, la croissance démographique est de 1,7 % par an dans les communes de la couronne contre 0,6 % dans les communes du pôle. Dans les aires d'Angers, Le Mans et Saint-Nazaire, les communes de la couronne connaissent une croissance de 1,0 % par an contre -0,1 % dans les pôles. Dans les aires comprises entre 50 000 et moins de 200 000 habitants, la périurbanisation est très marquée : la population augmente de 1,4 % dans les couronnes contre seulement 0,2 % dans les pôles. Au sein de l'aire de La Roche-sur-Yon, la croissance démographique atteint même 2,3 % dans les communes de la couronne.

En revanche, entre 2012 et 2017, les Ligériens choisissent davantage d'habiter dans les pôles, notamment dans les aires de plus de 200 000 habitants. Dans l'aire de Nantes, la croissance démographique atteint 1,2 % dans le pôle tandis qu'elle baisse légèrement dans les communes de la couronne (-0,2 %). Pour les aires d'Angers, Le Mans et Saint-Nazaire, la croissance démographique passe à 0,4 % dans le pôle tandis qu'elle fléchit à 0,6 % dans les communes de la couronne. Dans les aires comprises entre 50 000 et moins de 200 000 habitants, la croissance démographique se stabilise dans les pôles tandis qu'elle est divisée par deux dans la couronne, atteignant 0,7 %. Dans les aires de moins de 50 000 habitants, la tendance est différente, le ralentissement de la croissance se situe aussi bien dans les pôles que dans les couronnes. ■

#### Un emploi sur deux dans les communes-centres

Les communes-centres offrent la moitié des emplois de la région contre 37 % en couronne. Cependant, seuls 32 % des actifs occupés résident dans les communes-centres contre 54 % dans les couronnes. Le prix des logements et la recherche d'un logement individuel expliquent en partie ce phénomène.

Les communes-centres de la région offrent 154 emplois pour 100 actifs occupés résidents, taux comparable aux aires d'attraction des villes de France. Les aires de 50 000 à moins de 200 000 habitants connaissent le taux moyen le plus élevé (179). Il atteint même 284 dans la commune-centre de l'aire d'Ancenis-Saint-Géréon. En outre, dans les autres communes en pôle (hors commune-centre), les emplois sont plus nombreux que les actifs occupés contrairement à la France. Le taux est de 112 emplois pour 100 actifs contre 99 en France. Dans les couronnes, le nombre d'emplois est inférieur au nombre d'actifs occupés résidents (67 emplois pour 100 actifs occupés, comme en France).

## Méthodologie

### Le zonage en aires d'attraction des villes

L'aire d'attraction d'une ville définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes, mesurée par les déplacements domicile-travail. Une aire est composée d'un pôle, défini à partir de critères de population et d'emploi ainsi que d'une couronne constituée des communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. Au sein du pôle, la commune la plus peuplée est appelée la commune-centre. Cette approche fonctionnelle de la ville permet d'étudier les disparités territoriales selon deux dimensions : la taille de l'aire et la distinction entre centre et périphérie. Les aires d'attraction des villes sont des entités économiques cohérentes : une politique publique ciblée sur un pôle pourra avoir des conséquences sur l'ensemble de son aire d'attraction.

La définition des aires d'attraction des villes est cohérente avec les concepts européens et internationaux. Ainsi, les plus grandes aires coïncident avec les 'cities' et 'aires urbaines fonctionnelles' utilisées par Eurostat et l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) pour analyser le fonctionnement des villes. Le zonage en aires d'attraction des villes facilite ainsi les comparaisons internationales et permet de visualiser l'influence en France des villes étrangères.

## Définitions

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre des naissances et celui des décès.

Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire et le nombre qui en sont sorties au cours de la période considérée. Dans cette étude, il s'agit d'un solde apparent estimé par différence entre la variation totale de la population et le solde naturel.

Insee des Pays de la Loire  
105, rue des Français libres  
BP 67401 - 44274 NANTES Cedex 2

Directeur de la publication :  
Pascal Seguin

Rédactrice en chef :  
Myriam Boursier

Bureau de presse :  
02 40 41 75 89

ISSN : 2275-9808  
© INSEE Pays de la Loire

Octobre 2020

## Pour en savoir plus :

- De Bellefon M-P., et al, *En France, neuf personnes sur dix vivent dans l'aire d'attraction d'une ville*, Insee Focus, n°211, octobre 2020.
- Gray Ph. et Hautbois L., *Le zonage en aires urbaines 2010 : en Pays de la Loire, les villes tissent leur toile toujours plus loin*, Insee Pays de la Loire, Étude, n° 98, octobre 2011.
- Kerdommaret L. (Insee) et Pailloux L. (Auran), *L'aire urbaine de Nantes pourrait dépasser le million d'habitants d'ici 2030*, Insee Pays de la Loire, Étude, n° 99, novembre 2011.